Espace pédagogique de l'académie de Poitiers > Site du collège Jean Hay de Marennes > INFORMATIONS PARENTS > divers

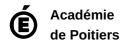
https://etab.ac-poitiers.fr/coll-marennes/spip.php?article1611 - Auteur: Chef d'établissement



PORT DU MASQUE:

• Un arrêté préfectoral du 30 octobre 2020 impose le port du masque à partir du 31 octobre dans un rayon de 50 mètres aux abords des établissements scolaires (maternelle, primaire, collège et lycées), sur le marché couvert et de plein air, dans le cimetière, dans les centres commerciaux, à leurs abords, parking et à l'intérieur.

Source: site Mairie MARENNES HIERS BROUAGE



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.